N°223 La feuille de SOUS

Lettre d'information de Conseil Absolu - juillet 2025



EDITORIAL

Economies ou impôts ?

Vous connaissez ma réponse à cette question : les deux !

Pourtant, une grande partie des français semble vouloir répondre : ni l'un ni l'autre. Alors que le gouvernement Bayrou en sursis prépare les esprits à un budget un peu moins en déséquilibre pour 2026, la réponse unanime des syndicats est non !

Fort de la pétition contre la loi Duplomb qui a recueilli à ce jour plus de 1,8M de signatures, les syndicats (hors MEDEF) réclament « l'abandon immédiat » du projet de budget 2026 jugé d'une « brutalité sans précédent ».

Les syndicats voient, eux, des solutions dans la taxation des dividendes, la suppression des aides aux entreprises et ressortent le mythe des hauts revenus qui ne sont pas taxés (voir l'édito du mois dernier).



Un récent sondage de l'IFOP montre que 3 personnes interrogées sur 4 pensent que le projet du premier ministre est injuste… tout en le trouvant nécessaire. Il faut faire des efforts mais il faut commencer par les autres.

Le débat sur le budget à la rentrée s'annonce donc comme un dialogue de sourds compliqué par des arrières pensées politiques pour 2027. Si le gouvernement tombe (comme celui de Michel BARNIER l'année passée), la France va encore perdre des semaines d'immobilisme, sa crédibilité auprès de ses partenaires européens et risque de nouvelles tensions sur sa dette.

Suppression de jours fériés, coupes dans les services publics, gel des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires, désindexation des pensions de retraite, le remède Bayrou ne passe pas. Et pourtant, plus nous tardons à trouver des solutions à notre déficit chronique, plus amer sera la potion fin ale.

Petite et grande histoire du livret A

Le Livret A est de loin le support d'épargne le plus répandu en France avec 58 millions d'exemplaires. Sachant, qu'en principe, chaque français ne peut en détenir qu'un seul, cela fait plus de 80% de la population qui est détenteur du livret (depuis longtemps dématérialisé). Cela n'est pas surprenant puisqu'il cumulle liquidité, sécurité, et absence de fiscalité. S'il absorbe 445 M€ d'épargne, ce ne sont, contrairement à une idée répandue, pas nécessairement les classes populaires qui en profitent le plus. 15% des livrets sont au plafond et totalisent à eux seuls 45% des encours tandis qu'⅓ sont à moins de 150€ et 47% sont à moins de 1500€. L'augmentation des plafonds sous F. Hollande, censée encourager l'épargne populaire, a profité surtout aux ménages aisés. C'est en Aveyron ☺ que l'encours moyen est le plus élevé (8 802€) et en Seine-Saint-Denis qu'il est le plus faible (4162€).
Quant à son rendement, c'est surtout le rendement réel (inflation déduite) qu'il faut regarder. Or si le livret A n'a jamais été la poule aux œufs d'or, il est surtout un mauvais véhicule en période d'inflation (comme récemment ou dans les années 70) :

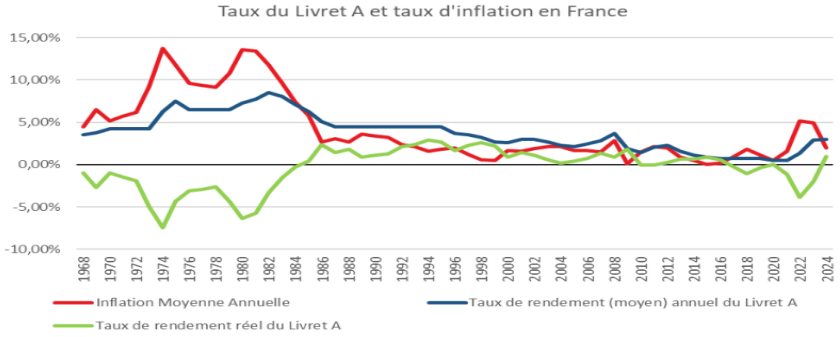

L'origine du livret A remonte à 1818, à un moment où les caisses de l'état sont à nouveau vides (cela ne sera pas la dernière…) suite aux guerres napoléoniennes. Louis XVIII cherche à renflouer les caisses et il confie à Benjamin Delessert*, industriel et banquier, avec le soutien du duc de La Rochefoucauld-Liancourt** et d'autres banquiers (James de Rothschild, Hottinguer…), d'importer d'Angleterre un concept nouveau : collecter l'épargne populaire dans une Caisse d'Epargne (dont le livret porte trace des mouvements et intérêts). A la mort du roi en 1824, il n'y a encore que quelques caisses d'épargne et l'essentiel des dépôts provient de quelques milliers de bourgeois parisiens. Louis-Philippe confie la gestion des fonds à la Caisse des Dépôts qui réinvestit l'argent dans des projets publics. Le livret A se démocratise : en 1838 les ouvriers représentent 42% des détenteurs.

* Héritier de la banque de son père il investit dans la production esclavagiste de canne à sucre aux Etats-Unis et mécanise son extraction par des machines à vapeur en France. Pour répondre au blocus de la France sur les produits de l'empire britannique, il est pionnier de l'extraction du sucre de la betterave. Il sera fait pour cela baron de l'Empire et chevalier de la légion d'honneur.

** Autre « personnage » de l'Histoire de France, duc de la Rochefoucauld, de Liancourt et d'Estissac, descendant de l'auteur des fabuleuses Maximes, il est grand'maître de la garde-robe du Roi sous Louis XV puis Louis XVI, il fonde en 1780 l'école des enfants de l'armée pour instruire les enfants des soldats de son régiment (qui deviendra l'Ecole des Arts et Métiers). Il importe aussi d'Angleterre l'inoculation de la « vaccine » (variole de la vache) pour protéger de la variole humaine. Cette inoculation d'un virus animal est à l'origine de la vaccination.

En 1890, seuls 5% des français ont un livret A (ce qui en fait tout de même 2 millions). Le taux de pénétration dans la population passera à 30 % en 1910, 40% en 1920 et 47% en 1939. Dans l'esprit des banquiers fondateurs « discipliner » les classes populaires à l'épargne devait leur permettre de ne pas être dépendantes des aides sociales. Comme l'écrit Le Moniteur Universel, journal du 19ème siècle, les caisses d'épargne sont un « moyen de limiter le nombre des prolétaires, classe qui peut devenir dangereuse ». Derrière la façade sociale, il s'agit surtout de rassurer les élites.
Tournant majeur après la seconde guerre mondiale : le Livret A est « réquisitionné » pour financer la reconstruction. Les caisses d'épargne se développent rapidement et les fonds collectés servent à la construction de logements sociaux (création des HLM), à refaire les infrastructures (routes ponts…) et à financer les entreprises publiques. A partir des années 50, une partie croissante est affectée au logement qui devient une priorité du gouvernement (plan « Courant », du nom du ministre de la reconstruction).
En 1975, le livret A est ouvert au Crédit Mutuel (via le livret bleu), en 1983, à la Poste (devenue Banque Postale en 2006) puis en 2009 à toutes les banques (à la demande de l'Union Européenne, au nom de la libre concurrence).
Depuis la réforme de 2021, le taux du Livret A est déterminé selon une formule intégrant la moyenne semestrielle de l'inflation (hors tabac) et du taux de marché interbancaire de la zone euro. Ce mécanisme vise à maintenir un rendement cohérent avec l'environnement économique. Mais il est parfois ajusté par les pouvoirs publics en fonction des priorités économiques (et a aussi permis ces dernières années de faire des économies à l'état). Car un taux trop élevé encourage l'épargne au détriment de la consommation, ce qui freine la croissance économique et il complique la tâche des OPH (Offices Publics de l'Habitat).
Il existe un taux plancher de 0,5 %, en dessous duquel le Livret A ne peut jamais descendre.
La BCE (Banque Centrale Européenne) voit d'un mauvais œil l'épargne réglementée française. Elle la qualifie même d'« anomalie » dans un rapport, puisqu'il fausse la transmission de sa propre politique monétaire et freine le développement d'autres placements plus risqués. Quand la BCE veut freiner l'inflation, elle augmente ses taux pour réduire le crédit et inciter tout le monde à épargner plutôt qu'à consommer. Si le gouvernement français plafonne le livret A ou s'il tarde à répercuter la redescente des taux directeurs, l'impact des décisions de la BCE s'en trouve diminué.
40% de la collecte reste entre les mains des banques collectrices qui les prêtent, pour l'essentiel, aux PME. Une petite partie est affectée à l'économie sociale et solidaire et à la transition énergétique et écologique, notamment à travers des éco-prêts à taux zéro. Les 60% restants sont en principe affectés par la CDC au financement des prêts de long terme principalement destinés aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales. Ces prêts sont directement indexés sur le taux du Livret A, garantissant une correspondance entre les ressources collectées et les financements accordés. On peut résumer ainsi la situation, les intérêts des épargnants sont à l'opposé de celui des OPH et des banques qui se financent avec leur argent. En 2023, avec le taux du livret A qui était monté à 3%, près du ⅓ des sommes dont disposait la CDC ne trouvait pas preneur à ce taux-là. Cela avait obligé B. Lemaire à bloquer le taux du livret à ce niveau-là pour ne pas aggraver la situation (voire FdS 201). Venaient s'additionner la hausse du coût des matériaux et les règles prudentielles de la CDC qui ne lui permettent pas de prêter sans limite. Au final ces capitaux ont été investis sur les marchés… Pourtant en 2023, 2,7 millions de ménages étaient en attente d'un logement social (+7,5% par rapport à 2022). La production de logements sociaux a chuté sous la barre des 100K logements par an depuis 2020, avec seulement 82K logements construits en 2023, soit un tiers de moins que l'objectif initialement fixé par l'État. Cela s'explique par l'explosion des coûts de construction, la hausse des taux, les besoins importants de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux et par un baisse des financements publics (1,3M€ en 2023).
Plus de la moitié des logements sociaux (57%) se situent dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants. C'est donc en région parisienne, dans le Nord de la France et dans les grandes villes telles que Lyon, Nantes et Marseille que l'on trouve le plus de locataires d'HLM. La moyenne d'âge de la personne de référence d'un ménage est de 50 ans. C'est plus jeune que l'âge moyen des propriétaires (57 ans en moyenne), mais plus vieux que les locataires qui n'habitent pas un logement social (44 ans). Les familles monoparentales sont en proportion deux fois plus nombreuses qu'ailleurs, puisque leur situation financière sont souvent parmi les plus précaires et que la présence d'une personne à charge dans le ménage permet d'être prioritaire. Plus du tiers des locataires du parc social est née à l'étranger selon l'INSEE.



La cour des comptes critique la sous-utilisation de l'épargne nationale en période de taux élevés du fait de son inadéquation avec le financement du logement social. Elle dénonce le manque de transparence dans l'utilisation des fonds (notamment par le secteur bancaire) et un système qui finalement favorise les plus aisés. La question de l'utilisation de ces ressources reste donc ouverte.
La baisse du livret A à 1,7% en août est donc une bonne nouvelle pour le logement social, pour les banques, pour la cour des comptes… mais pas pour les épargnants.